

**Le recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 23,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, notamment l'article 12,
VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'état,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 5 et 7,
VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 2011 fixant le nombre de représentants de l'administration et du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale notamment les articles 6 et 8,
VU les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014,
VU l'arrêté en date du 7 janvier 2015 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au CHSCT académique et aux CHSCT départementaux,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 21 septembre 2015 du département du Lot-et-Garonne fixant la liste des membres du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail de proximité de l'académie de Bordeaux est modifié comme suit :

a) Représentants de l'administration

Monsieur Dominique POGGIOLI, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

Monsieur Philippe MICHELI, Secrétaire général

b) Représentants des personnels

Membres titulaires

- FSU

Monsieur Jean-Paul CAZENEUVE, professeur des écoles - Ecole primaire – Port-Sainte-Marie

Madame Anne-Laure TIDJDITI, professeure certifiée - Lycée Bernard Palissy - Agen

Monsieur Jean-Luc SABY, PEPS - Collège Dalmira d'Asperti – Penne d'Agenais

Madame Sylvie SALMOIRAGHI, professeure des écoles - Ecole maternelle Carnot - Agen

- UNSA Education

Monsieur Alain BROUSSE, PLP- Collège La Rocal – Bon Encontre

Monsieur Pascal DAULIAC, directeur - Ecole élémentaire – Layrac

- FNEC-FP-FO

Monsieur Denis DETIENNE, PEPS - Collège Joseph Kessel - Monflanquin

Membres suppléants

- FSU

Madame Marie-Pierre MONGELARD, professeure agrégée - Collège La Rocal - Bon Encontre

Monsieur Franck CHABOT-MERCIER, professeur des écoles - Ecole élémentaire André Boudard - Sainte Livrade

Madame Delphine D'AMBROSIO, professeure des écoles - Ecole élémentaire - Damazan

Monsieur Philippe GUILLEM, professeur des écoles - Ecole élémentaire - Moncaut

- UNSA-Education

Monsieur Arnaud FLECHE, principal – Collège Damira Asperti – Penne d'Agenais

Madame Marion DUPRAT, professeure des écoles – SEGPA Collège Germillac - Tonneins

- FNEC-FP-FO

Monsieur Laurent LAGLAYSE, professeur des écoles – Ecole primaire Jean-Irène Lagnoux– Lafox

Article 2 : Monsieur l'Inspecteur d'académie – Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le lundi 26 septembre 2016


Pour le Recteur
et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie
Laurent GÉRIN